Commune
de Port-Valais
ADMINISTRATION COMMUNALE

Tarification pour la prise en charge des boues d'épuration par la STEP communale

Le tarif ci-après est applicable pour les boues d'épuration en provenance du canton du Valais. Pour des déchets issus d'autres cantons, la tarification est majorée de 20% sur le montant HT. Les factures sont adressées aux transporteurs.

Montant forfaitaire Fr. 50.00 / m3

Accepté par le Conseil municipal en séance du 15 juillet 2025

Commune de Port-Valais

Le Président : Le secrétaire :

Commune de Port-Valais

Patrice Tamborini Loïc Bussien